



Une publication de la Société d'Exploitation du MIN du Val de Loire, SOMINVAL, destinée aux opérateurs des sites d'Angers et de Vivy et aux partenaires de la SOMINVAL.

A l'attention des entreprises (responsables et salariés) évoluant à proximité des chambres à atmosphère contrôlée.

Les risques liés à l'atmosphère contrôlée

Un entreposage en atmosphère contrôlée consiste à placer des fruits (pomme, poire, ...) dans une atmosphère appauvrie en oxygène et enrichie en gaz carbonique par rapport à l'air normal.

Cette technique généralement associée au froid diminue l'intensité respiratoire des fruits ; il en résulte un allongement de la durée de conservation des produits.

Le risque d'asphyxie

Si le danger résultant de l'appauvrissement en oxygène est bien connu des utilisateurs de ce procédé de conservation, il n'en est pas de même pour la plupart des personnes. Ainsi, plusieurs catégories d'opérateurs paraissent exposées au risque

d'asphyxie consécutif à l'entrée dans une chambre à atmosphère contrôlée :

→ Salariés de l'entreprise (les salariés nouvellement embauchés notamment),

→ Personnes appartenant à une entreprise extérieure intervenante (installation, maintenance, transport...)

→ Personnes étrangères à la marche normale de l'entreprise (visiteurs, utilisateur de chambre froide à proximité de chambre en atmosphère contrôlée, ...)

La formation

Le personnel de la SOMINVAL habilité à travailler sur les chambres

en atmosphère contrôlée a suivi une formation adaptée (risque, tâche, procédure, mode de fonctionnement, ...).

AUCUNE PERSONNE n'est autorisée à pénétrer dans une chambre en atmosphère contrôlée.

L'information

Les responsables d'entreprise doivent informer tous leurs salariés du danger lié à l'atmosphère contrôlée, même ceux qui n'ont pas à évoluer dans les locaux de stockage.

*atmosphère
contrôlée*

SOMINVAL



La signalisation du danger

Une signalisation est apposée sur tous les accès aux chambres à atmosphère contrôlée : elle est clairement indiquée avec l'inscription « DANGER DE MORT » complétée par un dessin représentant une tête de mort.

Le passage de l'atmosphère viciée à l'atmosphère normale se fait par l'ouverture de la porte de la chambre à atmosphère contrôlée, ce qui demande plusieurs heures avant que

l'atmosphère soit redevenue normale. Pendant cette durée, l'accès à la chambre doit être interdit. L'interdiction peut être matérialisée par une chaînette sur laquelle un panneau danger de mort est accroché.

Empêcher l'accès à la chambre à atmosphère contrôlée

Afin de rendre inaccessibles les chambres à atmosphère contrôlée, les portes des locaux dans lesquels elles sont installées sont fermées à clef. Les portes

elles-mêmes des chambres mises en atmosphère contrôlée sont cadenacées sauf pendant la procédure d'ouverture où l'accès est cependant INTERDIT.

Pour en savoir plus :

« L'atmosphère contrôlée »

Caisse centrale de la mutualité sociale agricole
www.msa.fr

Les effets liés à la baisse d'oxygène

| | |
|------|--|
| 21 % | Taux normal |
| 19 % | Seuil de tolérance |
| 17 % | Seuil limite Augmentation du rythme respiratoire Perturbation de la coordination des mouvements – Sudation |
| 12 % | Signes émotionnels – Respiration inégale |
| 10 % | Nausées, vomissements Perte de connaissance |
| 6 % | Convulsions – Arrêt de la respiration |

3 % **TENEUR MAXIMALE EN OXYGÈNE D'UNE CHAMBRE A ATMOSPHERE CONTROLEE**

Les effets liés à l'augmentation de gaz carbonique

| | |
|-------|---|
| 8 % | Perte de connaissance – Diarrhée – Nausées |
| 5 % | Maux de tête – Respiration difficile Vertiges |
| 3 % | VLE Valeur limite d'exposition |
| 0,5 % | VME (sur 8 heures) Valeur moyenne d'exposition |

TENEUR MAXIMALE EN GAZ CARBONIQUE D'UNE CHAMBRE A ATMOSPHERE CONTROLEE

